

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS PROROGÉANT JUSQU'AU 30 JUIN 1973 L'ACCORD DU 5 DÉCEMBRE 1952 RELATIF À LA LOCATION DE CERTAINS TERRAINS SITUÉS DANS LES LIMITES DE LA STATION DE L'A.R.C. À GOOSE-BAY**

I

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada (Traduction)*

N° 122

Ottawa, le 22 juin 1972

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu entre de hauts fonctionnaires du Gouvernement des États-Unis et du Gouvernement du Canada concernant la prorogation de l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique au sujet de la location de certains terrains situés dans les limites de la Station de l'Aviation royale du Canada à Goose-Bay (Terre-Neuve), intervenu par un échange de Notes signées le 5 décembre 1952.<sup>(1)</sup>

A la suite des entretiens précités, des Mémoires en date du 8 mai et du 31 mai 1972 étaient échangés, par lesquels les deux gouvernements en arrivaient à une entente concernant la prorogation jusqu'au 30 juin 1973 de l'Accord de location, relatif à la Station de l'armée de l'air des États-Unis, situé à Goose-Bay.

J'ai donc l'honneur de proposer que la présente Note et votre réponse à cet égard constituent l'accord entre nos deux Gouvernements à l'effet de proroger jusqu'au 30 juin 1973, aux mêmes termes et conditions, les modalités de l'Accord du 5 décembre 1952 relatif à la location de certains terrains situés dans les limites de la Station de l'A.R.C. à Goose-Bay; cet accord entrera en vigueur à compter de la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

ADOLPH W. SCHMIDT

L'honorable Mitchell Sharp, C.P.  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures  
Ottawa

<sup>(1)</sup> Recueil des Traités 1952 N° 22